

Régime de financement des soins dès le 1er janvier 2011

Madame, Monsieur,

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 du régime Fédéral de financement des soins de longue durée a des conséquences pour les bénéficiaires des soins à domicile dont vous faites partie.

L'assurance ne verse plus qu'une contribution limitée et uniforme en Suisse. La législation prévoit que le solde soit désormais assumé directement par la personne assurée et par les cantons.

La contribution du patient est indépendante de la franchise et de la quote-part de l'assurance maladie et se calcule exclusivement à partir des prestations de soins fournies.

La législation Fédérale fixe la participation de l'assuré à un maximum de 15,95 francs par jour de traitement. A Genève, le Conseil d'état a décidé de diminuer cette participation de moitié pour les prestataires de soins à domicile subventionnés tel que Sitex S.A (au maximum de **8.- /jour de passage**).

En outre, ce montant peut être modulé en fonction de la capacité financière du patient selon le revenu déterminant unifié (RDU) que les impôts envoient au mois de novembre.

Les bénéficiaires du SPC (Service des Prestations Complémentaires) peuvent se faire rembourser ces participations en envoyant directement leurs factures à cet organisme.

Tarifs	Selon RDU					
	F	E	D	C	B	A
Participation	8.-	6.40	4.80	3.20	1.60	-
Personne seule	+	38'000	33'000	28'000	23'000	18'000
Sans charge légale	>38'001	>33'001	>28'001	>23'001	>18'001	>0
Couple	+	61'000	53'000	45'000	37'000	29'000
Sans charge légale	>61'001	>53'001	>45'001	>37'001	>29'001	>0
Personne seule/couple	+	68'000	60'000	52'000	44'000	36'000
+1 charge légale	>68'001	>60'001	>52'001	>44'001	>36'001	>0
Personne seule/couple	+	75'000	67'000	59'000	51'000	43'000
+ 2 charges légales	>75'001	>67'001	>59'001	>51'001	>43'001	>0
Personne seule/couple	+	82'000	74'000	66'000	58'000	50'000
+ 3 charges légales	>82'001	74'001	>66'001	>58'001	>50'001	>0
Personne seule/couple	+	89'000	81'000	73'000	65'000	57'000
+ 4 charges légales	>89'001	>81'001	>73'001	>65'001	>57'001	>0

Tarifs des prestations de soins dès 2011 :

Evaluation et conseils (selon art.7 alinéa 2 lettre a OPAS) **Fr. 79.80 l'heure**

Examens et traitements (selon art. 7 alinéa lettre b OPAS) **Fr. 65.40 l'heure**

Soins de base (selon art. 7 alinéa lettre c OPAS) **Fr. 54.60 l'heure**

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une réduction de la participation selon le tableau ci-dessus ou pour toute autre information, n'hésitez pas à prendre contact avec notre **responsable clientèle**, Marie Penneveyre, que vous pourrez atteindre au **0848 11 00 00** les mardis, les jeudis toute la journée et les vendredis matin.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous remercions pour votre confiance. Meilleures salutations.

SITEX SA

12, chemin des Aulx -1228 Plan-les-Ouates
Téléphone : 0848 11 00 00 Fax : (022) 794 85 82